



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Convention Citoyenne pour le Climat : réponses aux critiques sur l'écocide, la modification de la Constitution et le passage en référendum

Jeudi 9 juillet 2020

La Convention Citoyenne a voté le 21 juin dernier 150 propositions qu'elle a rendues publiques pour accélérer la lutte contre le réchauffement climatique, et certaines ouvrent la voie vers un véritable changement de paradigme. C'est notamment le cas des propositions de reconnaissance du crime d'écocide et de modification de la Constitution. Ces deux propositions font cependant l'objet de vives critiques. Face à ces réactions, Notre Affaire à Tous publie, ce jeudi 9 juillet, un argumentaire juridique pour défendre ces propositions et rappeler pourquoi elles sont nécessaires. Notre Affaire à Tous en appelle aussi à la responsabilité du gouvernement afin de faire avancer communément l'amélioration et l'adoption de ces textes sans pour autant dénaturer l'esprit.

"Imprécision", "difficulté à prouver l'élément intentionnel du crime d'écocide", "risque de populisme pénal", "risque de redondance avec la Charte de l'environnement", "risque de placer l'environnement au-dessus des autres valeurs"... autant de critiques que Notre Affaire à Tous estime en grande partie injustifiées. Si ces critiques ont au moins le mérite de nourrir le débat et de mettre en lumière des mesures emblématiques, elles demeurent néanmoins contestables juridiquement, parfois contre-productives et quelquefois davantage liées à un enjeu politique que juridique.

Cependant, les juristes de Notre Affaire à Tous n'en sont pas totalement insensibles et reconnaissent la nécessité d'élaborer les dispositifs les plus clairs et efficaces possible afin de réellement renforcer la protection de la nature et du vivant. Notre Affaire à Tous est décidée à faire adopter ces textes sans en dénaturer leur portée!

Concernant l'intégration de l'écocide dans notre code pénal ainsi que la reconnaissance des limites planétaires, si la France agit et adopte une telle législation, un précédent absolument pionnier sera posé en matière de protection de la nature. A l'image de l'abolition de l'esclavage et de la reconnaissance des droits humains, Notre Affaire à Tous considère qu'il est temps d'intégrer ces nouvelles valeurs fondamentales communes dans notre droit positif. L'expérience de la Convention citoyenne pour le climat l'a démontré : les citoyens français sont prêts à voter en



faveur de l'incrimination de l'écocide afin de mettre hors la loi les comportements destructeurs de notre environnement.

Ensuite, modifier l'article 1er de la Constitution tel que la Convention citoyenne le propose permettrait d'inscrire l'obligation d'agir pour la préservation de la biodiversité et la lutte contre les changements climatiques aux côtés des principes fondateurs de la République. Le choix des mots est important, et comme le Conseil d'Etat l'a indiqué dans un précédent [avis du 29 mai 2019](#), lorsque le gouvernement avait encore pour intention de modifier lui-même cet article : *"l'affirmation d'un principe d'action imposerait une obligation d'agir à l'Etat, au niveau national ou international, comme aux pouvoirs publics territoriaux. Il serait susceptible d'avoir des conséquences très lourdes et en partie imprévisibles sur leur responsabilité, notamment en cas d'inaction."* Au regard de la crise environnementale, nier la nécessité d'introduire une véritable obligation d'agir nous apparaît scandaleuse. L'Etat n'a d'autre choix que de répondre avec force et vigueur contre la destruction de notre maison commune.

Pour Marie Toussaint, de Notre Affaire à Tous : *" Il est urgent de discipliner les dirigeants économiques qui portent atteinte gravement à la nature et à la sûreté de la Terre en choisissant le profit à la vie. Telle est l'intention originelle de Notre affaire à tous lorsque nous avons rédigé cette première proposition de loi sur la reconnaissance de l'écocide et des limites planétaires au sein du droit pénal et du dispositif relatif au devoir de vigilance des sociétés mères et donneuses d'ordre".*

Pour Marine Yzquierdo, qui s'occupe du plaidoyer concernant la modification de la Constitution au sein de Notre Affaire à Tous, *"même si le dialogue intervenu le 29 juin dernier entre les 150 citoyen.ne.s et le président de la République est positif, il reste à s'assurer que de telles mesures aboutiront et ne seront pas vidées de leur substance lors de leur reformulation par le comité légistique. Notre Affaire à Tous continuera à soutenir les 150 citoyen.ne.s et à se mobiliser durant les prochaines étapes pour l'adoption de ces mesures emblématiques"*, annonce

Notre Affaire à Tous publie donc, ce jeudi 9 juillet, un document de 13 pages répondant aux principales critiques contre l'écocide, la modification de la Constitution et le passage en référendum (liste non exhaustive).

Contacts presse :

Marie Toussaint: marie@notreaffaireatous.org 06.42.00.88.68

Marine Yzquierdo: marine.yzquierdo@notreaffaireatous.com 06.50.27.05.78